

**Arrondissement
de Draguignan**

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

2025 - 057

11/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

Date de la convocation :

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

04/11/2025

de la Commune de **COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2025_47	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 novembre à 10h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - et François TROIN.

Absent excusé : Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : Eglise Sainte Philomène –Réfection de la Façade -3^{ème} partie (Façades Sud, Sud-est et Est)

Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre de la RESTAURATION et de la VALORISATION du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2026.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de toiture, de l'Eglise Sainte Philomène sont terminés, qu'une partie de la façade a été reprise (cotés ouest, nord et nord-ouest).

Il propose au Conseil Municipal de poursuivre les travaux de réfection de façade, par les côtés Sud, Sud-est et est).

Monsieur le Maire ajoute également que cette église est ouverte tous les jours de la semaine ce qui permet aux touristes de passages de découvrir toutes les œuvres (tableaux et objets inscrits) qui y sont déposées et que l'office s'y déroule tous les dimanches matins.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise TPLM de Seillans d'un montant de **58 245,00 € H.T.** et 69 894,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 122,50 € H.T.** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2026.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- de SOLLICITER l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 122,50 € H.T** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2026, pour la Réfection de la Façade -3^{ème} partie.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le: **14 NOV. 2025**

et publication le: **14 NOV. 2025**

Le Maire

Le Maire

A. BARALE

